

DÉCLARATION DE REVENUS 2022 : PLUS QUE QUELQUES JOURS AVANT LA DATE LIMITE

La fin de la campagne d'impôt sur le revenu approche, il n'est pas encore trop tard pour faire les choix les plus adaptés et les plus judicieux par rapport à votre situation.

Et les questions sont nombreuses :

- Rattachement des enfants majeurs au foyer fiscal des parents ?
- Traitements et salaires : abattement forfaitaire de 10 % ou frais réel ?
- Locations saisonnières : dans quelle catégorie de revenus déclarer ?
- Revenus fonciers et locations meublées : régime réel ou régime micro ?
- Revenus de capitaux mobiliers : Flat tax ou option au barème progressif ?
- Bases de cotisations sociales pour les Travailleurs non-salariés : comment déclarer ?
- Réductions et crédits d'impôt : comment les imputer ?

Jusqu'à la fin de cette campagne, toutes les équipes du groupe LDS restent mobilisées pour vous proposer une mission d'accompagnement au remplissage et à l'optimisation de votre déclaration de revenus. N'hésitez pas à nous contacter par mail ou téléphone aux coordonnées mentionnées ci-dessous.

